



LE LORETTAIN

JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

1^{er} JUIN 1985 — VOL. 4, NO 10

HOMMAGE À M. L'ABBÉ CLAUDE COUTURE



La paroisse de l'Ancienne-Lorette a choisi le dimanche, 9 JUIN, pour souligner le 25^e anniversaire d'Ordination sacerdotale de son pasteur, monsieur l'abbé Claude Couture. L'événement se veut une FÊTE COMMUNAUTAIRE et une célébration des valeurs de l'ENGAGEMENT CHRÉTIEN. Tous les paroissiens sont invités à partager la joie de ce Jubilé en participant aux activités inscrites au programme.

- Un rassemblement des jeunes du primaire, du secondaire et des 18-25 ans pour une période d'animation précisant le sens de la fête;
- Trois défilés sur des parcours différents en direction du Collège de Champigny;
- La célébration eucharistique à 11h15, au Collège des Frères du Sacré-Coeur;
- Un brunch au même endroit, (2,00\$);
- Le souper à 18h, à la salle des Chevaliers de Colomb (10,00\$);
- Une soirée en hommage et reconnaissance à Monsieur l'abbé Claude Couture, curé de l'Ancienne-Lorette.

Dès maintenant, il est possible de se procurer des cartes de participation à cette journée auprès des responsables des organismes paroissiaux.

Pour information, s'adresser à Mesdames Micheline Joly et Gabrielle Rocheleau en composant 872-4341 ou 871-1694.

POUR LE
DIXIÈME
ANNIVERSAIRE
DE PLACE
DES PIONNIERS
HOMMAGE AUX
FONDATEURS
HOMMAGE À
TOUS CEUX QUI
ONT CONTRIBUÉ
À FAIRE DE CES
HABITATIONS
UN MILIEU
DE VIE
SANS CESSÉ
PLUS
AGRÉABLE!

Embellie... ma ville s'épanouit Page 2



Au soleil couchant, le mardi 14 mai, plantation solennelle et joyeuse d'un pommier décoratif au parc Cyrille Gauvin. Le maire a saisi la pelle, le conseiller Fauchon amène l'arbre pendant que les membres du Conseil et ceux de la Commission d'embellissement y vont de leurs joyeux encouragements. C'est le coup d'envoi de nos efforts collectifs en matière d'embellissement.

SOMMAIRE

- Journée des bénévoles page 3
- Inscription aux activités d'hiver page 4
- Inscription aux activités d'été page 5
- Sécurité — État de la réglementation page 6
- Visite — Succès — O.N.E.T. page 7
- Recyclage page 8

EN BREF

FERMETURE LE 24 JUIN

Le lundi 24 juin, fête de la Saint-Jean Baptiste, les bureaux de l'administration municipale seront fermés.

HORAIRE D'ÉTÉ

L'horaire d'été sera en vigueur à l'Hôtel de Ville et au Service des Loisirs du 1^{er} juin au 31 août. Les bureaux ouvriront donc à 8h30 le matin pour fermer à 16h30 l'après-midi.

Sur l'heure du midi, les bureaux de l'Hôtel de Ville sont ouverts, mais ceux des Loisirs sont fermés.
Pour les travaux publics, l'horaire est de 7h30 à 16h30.

TAXE MUNICIPALE DEUXIÈME VERSEMENT

Le Service de la trésorerie désire rappeler aux contribuables de l'Ancienne-Lorette que le deuxième versement de la taxe municipale est dû le 2 juillet. Un intérêt est applicable sur les soldes en souffrance après cette date. Si on se trouve dans l'impossibilité de faire le versement requis, on est prié de prendre arrangement avec la trésorerie.

UNE SEULE RÉUNION DU CONSEIL EN JUIN ET EN JANVIER

Il n'y aura désormais qu'une seule réunion du Conseil au cours des mois de janvier et de juin. Ces deux mois s'ajoutent donc à ceux de juillet et août, où cette coutume était déjà en vigueur.

COMMISSION MUNICIPALE DES LOISIRS

Poste à combler

Toute personne désireuse de faire partie de la Commission municipale des loisirs de l'Ancienne-Lorette doit en informer, par écrit, d'ici au plus tard le 20 juin 1985 à 17h, monsieur Camille Deschênes, directeur du Service des loisirs, 1729, rue Arthur, Ancienne-Lorette, G2E 4K9.

CONDITIONS D'ACCEPTATION:

- Avoir 18 ans et plus
- Résider sur le territoire de la municipalité
- Accepter d'y oeuvrer bénévolement
- Manifester de l'intérêt pour le loisir municipal.

RAPPEL HISTORIQUE

À quelle seigneurie appartenait l'Ancienne-Lorette à l'origine? On sait que les seigneuries étaient des bandes de terre étroites et longues perpendiculaires au fleuve. (Cet accès au fleuve avait beaucoup d'importance à l'époque). "Les terres concédées à l'intérieur du territoire de l'Ancienne-Lorette, écrit Lionel Allard, font partie de cinq seigneuries différentes. Le bourg de Lorette et, plus tard, l'église paroissiale et ses dépendances seront situés sur la seigneurie St-Gabriel; les autres seigneuries concernées sont Sillery, de Maure, Gaudarville et Guillaume Bonhomme ou Bélair". Source: Lionel Allard.

EMBELLIE... MA VILLE S'ÉPANOUIT

Embellie, ma ville s'épanouit, c'est le thème du concours Villes et villages fleuris cette année. Et ce slogan nous propose tout un programme, un idéal étonnamment élevé, car c'est évidemment la population qui devrait ainsi s'épanouir en embellissant son environnement.

Les villes, croit-on, ont une âme, un esprit, une mentalité, qui se reflète par certains signes. Pour nous en tenir aux noms des rues, à l'Ancienne-Lorette, certains d'entre nous reflètent la ferveur religieuse des premiers temps: Notre-Dame, Saint-Jacques, Saint-Paul. D'autres disent nos ambitions culturelles en évoquant des noms d'écrivains: Baudelaire, Racine, Boileau, Bossuet, Louis Hémon... D'autres sont le pur reflet d'une volonté d'épanouissement collectif: Rue du Bonheur, de l'Amitié, de la Paix, de la Joie, de l'Espérance...

Embellie, ma ville s'épanouit, c'est un slogan qui va aux Loretains comme un gant.

NOS AMBITIONS

Il est vrai que l'an passé il était particulièrement difficile de décrocher le trophée au niveau régional, compte tenu de l'effort et des investissements consentis par nos "géantes voisines" à l'occasion de la visite du Pape. Qui sait si elles ne vont pas s'assagir cette année alors que l'Ancienne-Lorette continue à faire davantage? Nos chances sont peut-être meilleures, mais il faudra y mettre le paquet.

COMMENT?

Le secret, semble-t-il est que l'effort soit collectif — que CHACUN mette l'épaule à la roue — que CHACUN voit à la propreté de son terrain et des terrains publics — que CHACUN fasse un petit effort supplémentaire pour embellir sa propriété — que CHACUN encourage ses voisins, ses parents, ses amis...

INSCRIPTIONS AU CONCOURS

Question de battre nos records antérieurs, il faudrait que les habitués du concours s'inscrivent à nouveau et que beaucoup d'autres qui ne l'ont jamais fait décident de participer. On peut le faire en tout temps au Service des Loisirs.

Une invitation particulière est faite à tous de s'inscrire lors de la journée des bénévoles.

UN CADEAU

Les cent premières personnes qui s'inscrivent au concours ou qui retiendront un lot au **jardin communautaire** recevront en prime une **violette africaine** offerte par **Habitat Fleuri Nouveau**, 4254 Boul. Henri Bourassa.

LE MOT D'ORDRE EST DONC DONNÉ: ON S'INSCRIT LORS DE LA JOURNÉE DES BÉNÉVOLES.

MAIRE SUPPLÉANT



Monsieur Michel LaCroix, représentant le quartier St-Olivier au Conseil de Ville, a été nommé maire suppléant pour les quatre prochains mois. Il succède à monsieur Léo Careau dont le terme est expiré.



LES MAINS D'ARTS INC.

L'Expo-Vente-champêtre édition 1985 approche. Voici un petit rappel aux artistes et artisans qui désirent participer à cette activité — ils doivent absolument s'inscrire à l'avance. Devant l'ampleur de l'événement il faut noter qu'aucune inscription ne pourra être faite sur le site, le matin de l'activité.

Pour avoir plus d'informations ou pour vous inscrire, vous pouvez téléphoner à un des numéros suivants: 872-3408, 872-9687 ou 872-4667.

La Présidente,
Nicole Maheux



CONCERT BÉNÉFICE

Présenté sous la présidence d'honneur de Son Excellence le Lieutenant Gouverneur du Québec **L'HONORABLE GILLES LAMONTAGNE** et **LUC AMYOT**, danseur international de ballet.

CHEZ LE NOTAIRE ANTOINE HAMEL
1325, rue St-Jacques, Ancienne-Lorette

JEUDI LE 20 juin 1985 à 20h00

Invités: **LOUIS QUILICO**, baryton

GINO QUILICO, baryton

DAME MARIA PELLEGRINI, soprano

DAME LINA PIZZOLONGO, au piano

En cas de pluie remis au lendemain.

Prix d'entrée: 15,00\$ par personne.



La randonnée cycliste est devenue une réalité importante à l'Ancienne-Lorette. Chaque mardi, le peloton part pour une destination nouvelle. C'est du cyclisme familial où on ne cherche pas les performances; une excellente initiative à la portée de tous.

FÊTONS ENSEMBLE

SAMEDI 1er JUIN

JOURNÉE DES BÉNÉVOLES

Encore cette année, le Conseil de Ville de l'Ancienne-Lorette désire rendre un hommage particulier et sincère aux centaines de bénévoles, artistes, artisans qui oeuvrent au sein de notre communauté.

Pour ce faire, nous vous invitons à venir "Fêter avec nous", samedi le 1er juin à l'Amphiglace, entre 9h et 15h. Pour les petits et les grands, il y aura beaucoup d'animation et tout un monde à découvrir.

Ça t'intéresse, tu t'intéresses, alors consulte l'information qui se trouve au bas de cet article et, viens avec nous samedi le 1er juin souligner et partager le travail de ces centaines de bénévoles.



Également en soirée, samedi le 1er juin, le Conseil de Ville recevra, d'une façon tout à fait spéciale, les nombreux bénévoles ayant oeuvré dans notre communauté au cours de la dernière année. À cet effet, les bénévoles ont reçu une invitation personnelle du Conseil de Ville, pour participer à cette soirée.

Encore une fois, merci à tous et au plaisir de vous rencontrer à l'Amphiglace, lors de cette journée spéciale.

ÉMILE LORANGER, ing.
Maire

HORAIRE DE LA JOURNÉE

- 9h00 : — Ouverture de la Journée par les Sénateurs
— Début de l'exposition
— Début des inscriptions (H.M., C.P.A., C.P.S., Ringuette)
- 10h00 — 14h00: — Animation Clownesque
— Animation spéciale dans les kiosques
— Maquillage gratuit pour les enfants
— Sculpture sur ballon
- 13h00 : — Spectacle de Break Dancing
- 15h00 : — Fin des activités du 1er volet

EXPOSITION

Par votre présence à l'Amphiglace, samedi le 1er juin, vous contribuerez à soutenir les artistes, artisans et organismes suivants:

- Les artistes et artisans du groupe Les Mains d'Art de l'Ancienne-Lorette (plus de 30 artistes et artisans seront sur place).
- La Corporation de la Maison des Jeunes de l'Ancienne-Lorette.
- Différents groupes du CLSC Laurentien, tels:
 - Rayon de Soleil
 - Chantelait
 - Regroupement Entraide
 - Emploi l'Étincelle
 - Femmes d'Arbord
- Kino Québec
- Le Comité d'Embellissement de notre Ville.
- Le Conseil du Loisir Scientifique du Québec avec son activité du "Club des Petits Débrouillards".
- Les nombreux organismes partenaires, reconnus et affiliés présentant leurs réalisations et faisant la promotion de leurs activités.
- Les Écuries Sainte-Foy.

ANIMATION

- 9h00 : Spectacle des Sénateurs
- 10h00 — 14h00: 4 clowns seront sur place pour faire de l'animation
— Tous les jeunes qui le désirent pourront se faire maquiller gratuitement.
— Tour de magie.
— Démonstration de Unicycle.
— Jonglerie.
— Surprise! Viens voir.
- 13h00 : Spectacle de Break Dancing
- 9h00 — 15h00: Animation spéciale

Kiosque du Soccer

Deux jeux d'adresse et d'habileté avec de nombreux prix à gagner. Viens essayer — Le tirage des prix aura lieu à 14h45.

Également, grand bazar d'équipement de Soccer

Vente ou achat d'équipement servant pour le jeu de soccer.

Apportez-nous vos équipements vendredi le 31 mai, de 18h00 à 21h00, à notre kiosque dans l'Amphiglace.

Revenez chercher votre argent ou votre équipement non-vendu entre 14h30 et 15h00, à notre kiosque dans l'Amphiglace.

Kiosque du Tournoi Bantam

La mascotte vedette "CASTAM" sera sur place au kiosque du Tournoi National Bantam. De nombreuses surprises...

Kiosque du Club des Petits Débrouillards

Les jeunes de 7 à 14 ans sont particulièrement invités à se rendre au kiosque des Petits Débrouillards où, pendant toute la journée, ils pourront participer à divers jeux et expériences scientifiques du Professeur Scientifix.

— Une démonstration d'équitation sera également présentée par les Écuries Sainte-Foy Inc.

— Ainsi que de nombreuses autres activités d'animation tout au long de la journée.

**BIENVENUE À TOUS — FÊTONS ENSEMBLE
MERCİ AUX BÉNÉVOLES**



SERVICE DES LOISIRS — INSCRIPTION ACTIVITÉS DE GLACE

HOCKEY MINEUR

PATINAGE ARTISTIQUE

RINGUETTE

PATINAGE SPORTIF

DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE DES BÉNÉVOLES, SAMEDI LE 1^{er} JUIN

ENDROIT: Amphiglace
HEURE: 9h00 à 15h00
MODE DE PAIEMENT

Le montant de l'inscription est payable la journée même de l'inscription, ou encore, par chèque postdaté en date du 19 août 1985. Les frais d'inscription sont payables en argent ou en chèque fait à l'ordre de la Ville de l'Ancienne-Lorette.

PLAN FAMILIAL

Cette année, il n'y a plus de politique de rabais, dans le cadre du plan familial. Nous vous prions donc de considérer le montant exact inscrit pour chacune des activités.

RETARDATAIRES

La journée des inscriptions est fixée pour samedi le 1^{er} juin. Cependant, pour les gens ne pouvant s'inscrire lors de cette journée, il y aura possibilité de s'inscrire au Service des Loisirs, sur les heures normales de bureau, du lundi au vendredi entre: 8h30 et 12h00, 13h00 à 16h30.

RETARDATAIRES

La journée des inscriptions est fixée pour samedi le 1^{er} juin. Cependant, pour les gens ne pouvant s'inscrire lors de cette journée, il y aura possibilité de s'inscrire au Service des Loisirs, sur les heures normales de bureau, du lundi au vendredi entre 8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30 jusqu'au vendredi 14 juin. **Cependant, veuillez noter que lorsque dans une catégorie ou une activité, un nombre maximum d'inscriptions peut-être accepté, la notion du premier arrivé, premier servi sera retenue.**

Également, nous vous prions de prendre note que pour toutes les personnes qui s'inscriront après la date limite du 14 juin, des frais d'administration de 10% seront chargés au participant.

INSCRIPTION POUR LES NON RÉSIDENTS

Pour participer à l'une ou l'autre des activités ci-haut mentionnées, il est obligatoire d'être résident de l'Ancienne-Lorette. Une preuve de résidence peut alors être exigée.

REMBOURSEMENT D'UNE INSCRIPTION

Pour le remboursement d'une inscription à une activité de loisir, seuls les motifs suivants seront retenus:

- A) Incapacité physique (maladie ou accident) sur présentation d'un billet de médecin;
 - B) Déménagement (preuve de lieu de résidence);
 - C) Conflit d'horaire avec une activité de loisir reconnue;
- Cependant, les modalités suivantes devront s'appliquer:
- A) Si la demande parvient plus d'un mois avant le début de l'activité, une retenue de 15% pour frais d'administration sera effectuée;
 - B) Si la demande parvient à l'intérieur du mois précédant le début de l'activité, une retenue de 25% pour frais d'administration sera effectuée;
 - C) Si la demande parvient dans les dix premiers jours du début de l'activité, une retenue de 50% pour frais d'administration sera effectuée;
 - D) Si la demande parvient plus de dix jours après le début de l'activité, aucun remboursement ne sera effectué.

HOCKEY MINEUR

Catégories de joueurs

Novice:	Né en 1977 - 1978	Midget:	Né en 1969 - 1970
Atome:	Né en 1975 - 1976	Junior "C":	Né en 1968 - 1967
Pee-Wee:	Né en 1973 - 1974		- 1966 - 1965
Bantam:	Né en 1971 - 1972		

Preuve de naissance: La carte d'assurance-maladie sera obligatoire pour tous lors de l'inscription.

Coût de l'inscription: 40,00\$

Entraîneurs

Toute personne désirant occuper ce poste pourra donner son nom à un des responsables du Hockey Mineur, qui sera sur place lors des inscriptions.

Attention...

Durant la journée de l'inscription à l'Amphiglace le 1^{er} juin prochain, le Hockey Mineur de l'Ancienne-Lorette organise une grande vente échange d'équipements de hockey. Apportez donc tôt le matin l'équipement que vous voulez vendre et, au cours de la journée, venez choisir celui dont vous avez besoin.

Arbitre en chef, arbitres, marqueurs, responsable de l'équipement

Toutes les informations pertinentes à ces postes seront publiées dans Le Loretain de juillet.

PATINAGE ARTISTIQUE

P.C.P. (Programme Canadien de Patinage)

1. Clientèle visée

- a) Résident de l'Ancienne-Lorette;
- b) Garçon ou fille;
- c) Âgé(e) de cinq (5) ans au 30 septembre 1985;
- d) Patineur débutant ou déjà inscrit au P.C.P.;

2. Coût: 45,00\$ pour la saison (2 périodes/semaine)

P.C.P.A. (Programme Canadien de Patinage Artistique)

1. Clientèle visée

- a) Résident de l'Ancienne-Lorette;
- b) Garçon ou fille;
- c) Ayant réussi les 8 écussons du P.C.P.;
- d) Désire poursuivre son apprentissage en groupe;
- e) Sous la surveillance de monitrices séniors;
- f) Sans déboursier pour un(e) professionnel(le);
- g) Éligible aux tests de l'A.C.P.A. en défrayant les coûts des tests.

2. Coût: 50,00\$ pour la saison (2 heures/semaine).

A.C.P.A. (Programme de l'Association Canadienne de Patinage Artistique)

1. Clientèle visée

- a) Résident de l'Ancienne-Lorette;
- b) Garçon ou fille;
- c) Ayant complété(e) le P.C.P.;
- d) Poursuit son apprentissage sous la responsabilité d'un(e) professionnel(le).

2. Coût

- A) GROUPE PRÉLIMINAIRE (24 maximum)
 - 1) Préliminaire figures réussies;
 - 2) Pratique le préliminaire sous la responsabilité d'un(e) professionnel(le);
 - 3) 55,00\$ pour la saison.
- B) GROUPE JUNIOR (24 maximum)
 - 1) Premier test figures réussies;
 - 2) Deuxième test figures réussies;
 - 3) 60,00\$ pour la saison.
- C) GROUPE SENIOR (24 maximum)
 - 1) Troisième test figures réussies et plus;
 - 2) 65,00\$ pour la saison.

PATINAGE SPORTIF

Âge minimum: 5 ans au 31 décembre 1985.

Preuve de naissance

À l'inscription, la carte d'assurance-maladie est obligatoire.

Coût: 12,00\$ par enfant.

Nombre de places disponibles: 260 places sont disponibles pour 1985-86.

Moniteur

Toute personne désirant oeuvrer comme moniteur pourra laisser son nom à un des responsables, lors de l'inscription.

RINGUETTE

Âge minimum: 7 ans au 31 décembre 1985.

Preuve de naissance: Carte d'assurance-maladie obligatoire.

Exigence particulière: Les patins de hockey sont obligatoires.

Coût: 45,00\$ par enfant

Instructeurs

Toute personne désirant occuper un poste d'instructeur pourra donner son nom à un des responsables de la Ringuette, qui sera sur place lors de l'inscription.

Catégories

Petite: 10 ans et moins	Belles: 17 ans et moins
Novice: 12 ans et moins	Débutante: 18 et 19 ans
Belles juniors: 14 ans et moins	

Pour des informations supplémentaires, en regard de ces activités:

Hockey Mineur:	M. Paul-Henri Auger	871-3162
Patinage Artistique:	M. André Drouin	872-3440
Patinage Sportif:	M. Gilles Cloutier	871-1759
Ringuette:	M. Caroll Gagné	872-9917

OFFRE D'EMPLOIS

Pour tous les emplois disponibles dans le cadre des activités des organismes de glace (Hockey Mineur, Patinage Artistique, Patinage Sportif et Ringuette), les offres d'emplois, avec les détails pertinents, seront publiées dans Le Loretain de juillet.

Amphiglace saison 85-86

Ouverture

L'Amphiglace sera disponible pour les utilisateurs à compter du lundi 26 août.

Location de glace

De bonnes heures sont encore disponibles pour de la location. Pour information supplémentaire, on peut communiquer avec M. Yvan Lachevrotière, du Service des loisirs, à 871-3434.

Nouveaux tarifs de location de glace (À compter du 1^{er} septembre 1985)

Location privée de jour, lundi au vendredi	75,00\$ /heure
Location privée tous les jours à compter de 18h00	100,00\$ /heure
Organismes de glace reconnus	55,00\$ /heure
Organismes de glace reconnus, entre 6h00 et 9h00 le matin, du lundi au vendredi (à l'exception des congés fériés et journées pédagogiques).	25,00\$ /heure

CONCESSION DU PRO-SHOP

Toute personne intéressée à administrer le pro-shop de l'Amphiglace, peut se procurer un devis de soumission, au bureau du Service des Loisirs, 1729 Arthur, Ancienne-Lorette. Les soumissionnaires ont jusqu'au 21 juin 1985, pour faire parvenir leur offre de service. Pour plus d'information, on peut communiquer avec M. Yvan Lachevrotière, à 871-3434.

ACTIVITÉS ESTIVALES

LES QUARTIERS SONT EN FÊTE

INSCRIPTION

Les inscriptions, pour l'ensemble de ces activités auront lieu à l'Hôtel de Ville de l'Ancienne-Lorette, 1575 Turmel, lundi le 10 juin 1985, entre 18h30 et 21h00. Par la suite, les inscriptions seront acceptées au Service des Loisirs, sur les heures normales de bureau, jusqu'au vendredi 14 juin.

TARIFICATION FAMILIALE

Cette année, il n'y a plus de rabais dans le cadre de la politique du plan familial. Le coût d'inscription est, par conséquent, le coût exact inscrit pour chacune des activités.

MODE DE PAIEMENT

Les frais d'inscription sont payables en entier lors de l'inscription en argent ou en chèque fait à l'ordre de la Ville de l'Ancienne-Lorette.

NON-RÉSIDENTS

Les inscriptions pour les non-résidents sont acceptées à compter du mardi 11 juin, avec des frais supplémentaires de 50%.

COURS DE NATATION

Des cours de natation seront offerts aux enfants à la piscine municipale par des moniteurs qualifiés.

Niveaux offerts: Aqua-Bébé (3-5 ans); Jaune à Marron (6-12 ans)

Horaire

En avant-midi, 2 fois par semaine, sur une période de 6 semaines (du 1er juillet au 9 août). L'horaire précis sera transmis aux parents des enfants inscrits.

Coût: 32,00\$ par enfant.

ACTIVITÉS SPÉCIALES 6 - 8 ANS

Ce programme d'activités vise les jeunes dont l'âge se situe entre 6 et 8 ans et comporte une seule journée d'activités par semaine, soit le jeudi. Il est nécessaire de s'inscrire par session, c'est-à-dire un minimum de 2 activités. Chaque sortie sera encadrée par du personnel d'animation responsable.

Horaire

9h00 à 16h00

- 1ère session: 4 et 11 juillet: Base de plein air Cité-Joie
Excursion à la forêt Montmorency
- 2e session: 18 et 25 juillet: Village des Sports de Valcartier
Jardin Zoologique
- 3e session: 1 et 8 août: Une journée à la ferme
Le 8 août reste à préciser

Coût: 18,00\$/session (2 activités)

Places disponibles: Un maximum de 30 inscriptions par jour.

ACTIVITÉS SPÉCIALES 9 - 13 ANS

Ce programme d'activités vise les jeunes dont l'âge se situe entre 9 et 13 ans et comporte une seule journée d'activités par semaine, soit le mardi. Il est nécessaire de s'inscrire par session, c'est-à-dire un minimum de deux activités. Chaque sortie sera encadrée par du personnel d'animation responsable.

Horaire: 9h00 à 16h00

- 1ère session: 2 et 9 juillet: Initiation à la planche à voile
Randonnée cycliste
- 2e session: 16 et 23 juillet: Journée d'équitation
Initiation au canot (Rivière Jacques Cartier)
- 3e session: 30 juillet et 6 août: Village des Sports de Valcartier
Excursion de plein air

Coût: 18,00\$/session (2 activités)

Places disponibles: Un maximum de 30 inscriptions par jour.

PISCINE MUNICIPALE

Ouverture le 26 juin

Horaire des bains libres

De 13h00 à 16h30, du lundi au dimanche, familial.

Coût: Gratuit

REMBOURSEMENT D'UNE INSCRIPTION

Pour le remboursement d'une inscription à une activité de loisir, seuls les motifs suivants seront retenus:

- A) Incapacité physique (maladie ou accident) sur présentation d'un billet du médecin;
B) Déménagement (preuve du lieu de résidence);
C) Conflit d'horaire avec une activité de loisir reconnue;
D) Cependant, les modalités suivantes devront s'appliquer:
a) Si la demande parvient plus d'un mois avant le début de l'activité, une retenue de 15% pour frais d'administration sera effectuée;
b) Si la demande parvient à l'intérieur du mois précédant le début de l'activité, une retenue de 25% pour frais d'administration sera effectuée;
c) Si la demande parvient dans les dix premiers jours du début de l'activité, une retenue de 50% pour frais d'administration sera effectuée;
d) Si la demande parvient plus de dix jours après le début de l'activité, aucun remboursement ne sera effectué.

ATELIER DES PETITS DÉBROUILLARDS 7 - 14 ANS

Description

Poursuite des activités entreprises dans le cadre des activités du Club des Petits Débrouillards. L'activité consiste à participer à divers jeux et expériences scientifiques, tel que parrainé par le Conseil du Loisir Scientifique de Québec.

Quand: Tous les mercredis après-midi entre 13h30 et 16h30.

Durée: 6 semaines (3, 10, 17, 24, 31 juillet et 7 août)

Endroit: Polyvalente

Coût: 18,00\$

Inscription: Minimum 12, Maximum 24

TERRAIN DE JEUX 6 - 8 ANS

Description

Activités s'adressant aux jeunes dont l'âge se situe entre 6 et 8 ans. Les activités se regrouperont parmi les thèmes suivants:

- Activités de plein air
- Bricolage
- Activités sportives
- Etc...
- Films
- Dessin
- Arts plastiques

Cette activité est offerte par session de une (1) semaine. Chacune des sessions comprend 3 avant-midis.

Horaire

9h00 à 11h30 (pour toutes les sessions)

- 1ère session: Lundi 1er juillet — Mercredi 3 juillet — Vendredi 5 juillet
2e session: Lundi 8 juillet — Mercredi 10 juillet — Vendredi 12 juillet
3e session: Lundi 15 juillet — Mercredi 17 juillet — Vendredi 19 juillet
4e session: Lundi 22 juillet — Mercredi 24 juillet — Vendredi 26 juillet
5e session: Lundi 29 juillet — Mercredi 31 juillet — Vendredi 2 août

Coût: 9,00\$/session

Lieu: Parc Municipal

ANIMATION DE QUARTIER

Dans la poursuite de l'expérience entreprise l'an dernier, le Service des Loisirs mettra sur pied un programme d'animation de quartier. À cet effet, la municipalité, dans le cadre du programme de subvention P.A.D.E.L. s'est portée acquéreur d'une roulotte pour faciliter le travail des animateurs.

En effet, entre le 3 juillet et le 9 août, l'équipe d'animation des quartiers sont en fête, passera quelques jours dans votre quartier.

Nous vous invitons à surveiller attentivement Le Loretain du mois de juillet, afin de connaître l'horaire et la programmation des quartiers sont en fête.

SERVICE DES LOISIRS

OFFRE D'EMPLOIS — ACTIVITÉS ESTIVALES

Veuillez prendre note que pour les offres d'emploi énumérées dans la présente, toutes les candidatures devront être parvenues au bureau du Directeur général, Monsieur Michel Dagenais, 1575 Turmel, Hôtel de Ville, Ancienne-Lorette, pour lundi le 10 juin, 17h00.

Animation terrain de jeux et activités spéciales

3 postes de moniteur sont disponibles (conditionnel au nombre d'inscription)

Exigences:

- Être étudiant(e)
- Être âgé(e) de 17 ans au 30 juin 85
- Posséder une expérience pertinente auprès des enfants
- Résider de préférence à l'Ancienne-Lorette
- Durée de l'emploi: 7 semaines
- Salaire: 140,00\$/semaine (30 heures/semaine)

Animation de quartier (les quartiers sont en fête)

3 postes d'animateur sont disponibles

Exigences:

- Être âgé(e) de 18 ans au 31 juin 85
- Posséder une expérience pertinente en animation
- Être étudiant(e) dans un secteur connexe à l'emploi
- Résider de préférence à l'Ancienne-Lorette
- Durée de l'emploi: 7 semaines
- Salaire: 160,00\$/semaine.

Pour des informations supplémentaires, en regard de ces emplois, on peut communiquer avec Monsieur Yvan Lachevrotière, au Service des loisirs, à 871-3434.

UNE MOTO TOUT-TERRAIN POUR LA SURVEILLANCE DES PARCS

Il était difficile pour la police d'assurer la surveillance de certains lieux contre le bruit et le désordre. Cela était vrai notamment pour le Parc de la Déroute, qui était l'objet de plaintes fréquentes.

Le Service de la Protection publique a fait dernièrement l'acquisition d'une moto capable de faire à la fois les sentiers sauvages et la route. Déjà l'utilisation de ce nouveau véhicule a permis des interventions

qui n'auraient pas été possibles auparavant. Et on a bon espoir, avec la collaboration de la population, d'améliorer considérablement la surveillance des endroits inaccessibles à l'auto.

ALARMES RÉSIDENTIELLES

Il arrive que des gens partent en vacances en laissant dans leur résidence un système d'alarme contre le cambriolage. Ils n'en souffrent pas à personne, pour laisser l'entière surprise à d'éventuels cambrioleurs.

Une bonne nuit, le système est activé. Tout le quartier s'éveille, l'agrie et s'inquiète. On appelle la police. Mais personne ne sait comment arrêter l'alarme. Si elle est programmée pour un temps

limité, le calme revient au bout de quelques minutes. Sinon, on en a pour une partie de la nuit, tant qu'on n'a pas trouvé une façon de couper le courant.

C'est pourquoi la Protection publique recommande qu'on ne parte pas sans avoir laissé à un voisin ou à la police les instructions et les moyens d'éviter une nuit blanche aux habitants du quartier, dans l'éventualité d'une tentative de cambriolage.

RAMONAGE

L'opération ramonage se poursuivra au cours des mois de juin, juillet, août et septembre. La moitié des résidences de la municipalité seront ainsi visitées, l'autre moitié devant l'être l'an prochain ou l'ayant été l'an passé. Le Service de la Protection publique invite les résidents à bien accueillir la petite équipe, qui portera avec elle un mandat écrit et des pièces d'identité.

Chez les absents, on laissera un message permettant de reprendre contact.

L'opération, on l'imagine bien, comprend deux phases: l'inspection permettant de déterminer si la cheminée a besoin d'un ramonage et le ramonage s'il y a lieu.

SÉCURITÉ À BICYCLETTE

Il est temps de recommander aux jeunes cyclistes et aux moins jeunes de bien suivre les règles de la sécurité à bicyclette. Des dépliants fort bien faits sont disponibles. On en distribue généralement dans les écoles. Il est possible de s'en procurer au Service de la Protection publique.

Pourquoi ne pas reviser ces règles en famille, pour s'assurer qu'on a mis toutes les chances de son côté?

LES CHIENS EN LIBERTÉ



Le Service de la protection publique entend appliquer avec plus de sévérité les règlements relatifs à la circulation des chiens dans notre ville.

D'abord, on veut rappeler aux propriétaires de chiens qu'ils doivent se procurer une "licence". Les contrevenants risquent de se voir imposer une amende.

Ensuite, on entend insister pour que chacun garde son chien chez soi et ne le laisse pas errer dans le voisinage, où il risque de laisser trop souvent sa "carte de visite" en des endroits mal choisis.

C'est une question de civisme et il faut bien tenir compte du fait que bien des gens ont peur de ces animaux et n'aiment pas ramasser leurs "reliques".

ÉTAT DE LA RÉGLEMENTATION EN COURS

NOTE IMPORTANTE

Il est essentiel de considérer cet article simplement comme un document d'information de sorte que cela ne remplace pas les avis publics qui doivent être donnés pour chaque règlement qui sont généralement publiés dans le journal "L'APPEL" ou, occasionnellement, dans le journal de Québec.

RÈGLEMENTS

Actuellement, il est possible de faire état des règlements suivants:

1. Projet de règlement concernant la zone R-C1

Lors de la séance du 7 mai 1985, le Conseil a adopté un projet de règlement par l'entremise de sa résolution 85-216, lequel projet a pour but de modifier le règlement V-750-83 (construction et zonage) afin de créer une nouvelle zone résidentielle unifamiliale R-A/B71 en y incluant tous les terrains qui font actuellement partie de la zone résidentielle multifamiliale R-C1 (secteur des rues Turmel et St-Luc).

L'assemblée publique de consultation sur ce projet se tiendra le 3 juin 1985, à 19h00.

2. Projet de règlement concernant la zone P-B3

Lors de la séance du 7 mai 1985, le Conseil a adopté un projet de règlement par l'entremise de sa résolution 85-217, lequel projet modifie le règlement de construction et de zonage V-750-83 afin d'agrandir la zone résidentielle multifamiliale R-C17 en y incluant le lot 150-P qui fait actuellement partie de la zone publique P-B3.

La zone R-C17 est située à l'intersection formée par la rue St-Paul, la route de l'Aéroport et par la voie ferrée du Canadien pacifique.

L'assemblée publique de consultation sur ce projet se tiendra le 3 juin 1985, à 19h00.

3. Règlement V-830-85 concernant les habitations unifamiliales contiguës (maisons en rangée)

Ce règlement a été adopté lors de la séance du 7 mai 1985 et a permis de modifier le règlement de construction et de zonage V-750-83 en établissant de nouvelles dispositions applicables pour tout projet de construction d'habitations unifamiliales contiguës (maisons en rangée).

La consultation publique se tiendra à l'hôtel de Ville les 4 et 5 juin 1985, entre 9h00 et 19h00.

4. Règlement V-833-85 concernant la compensation de taxes foncières dans le cadre de Revicentre

En date du 21 mai 1985, le Conseil a adopté le règlement V-833-85 en vertu duquel il prévoit une subvention en conséquence de travaux pouvant être effectués à l'égard d'immeubles situés dans le centre-ville, soit le secteur faisant l'objet du programme Revicentre.

Ladite subvention constitue en fait une compensation équivalente à l'augmentation de taxes foncières correspondante à la réévaluation faite à la suite de travaux exécutés sur le bâtiment concerné.

5. Règlement V-834-85 concernant la tarification pour le transport ambulancier

Ce règlement a été adopté le 21 mai 1985 et a eu pour effet de modifier le règlement V-746-83 afin d'ajuster la tarification applicable pour le transport ambulancier, le tout pour faire en sorte que cette tarification soit conforme à celle décrétée par le Ministère des Affaires sociales.

6. Règlement V-835-85

Ce règlement a également été adopté le 21 mai 1985 et modifie le règlement de circulation et de stationnement V-701-82 afin d'interdire le stationnement sur une section de la rue St-Albert, soit la section qui donne directement accès au stationnement de la Caisse populaire.

Ledit règlement V-835-85 abroge l'article 133 du règlement V-701-82, ce qui a pour effet d'abolir les dispositions en vertu desquelles il était nécessaire d'obtenir une licence pour chaque bicyclette.

7. Règlement V-836-85 concernant les séances du Conseil

Le règlement V-1, tel que déjà modifié, prévoyait qu'au cours des mois de juillet et août, une seule séance était tenue par le Conseil, soit le premier mardi de chacun de ces mois.

8. Avis de motion 1074 — Plan d'urbanisme et programme particulier d'urbanisme
Lors de la séance du 21 mai 1985, avis de motion a été donné et permettra au Conseil d'adopter son plan d'urbanisme pour l'ensemble de la municipalité et son programme particulier d'urbanisme qui s'appliquera plus spécifiquement au centre-ville.

En vertu du règlement V-836-85 adopté le 21 mai 1985, le Conseil prévoit en outre qu'au cours du mois de janvier de chaque année, une seule séance est tenue, soit le troisième mardi du mois et qu'au cours du mois de juin de chaque année, une seule séance est également tenue, soit le premier mardi du mois, comme c'est le cas pour les mois de juillet et août.

Pour toute information additionnelle concernant l'un ou l'autre de ces règlements, n'hésitez pas à communiquer avec le Service du Greffe au numéro 872-9811.
ANCIENNE-LORETTE, CE 22 MAI 1985.

Le greffier et conseiller juridique, Gabriel Michaud, o.m.a., Avocat

NOUVELLES MAISONS D'AFFAIRES

Depuis le début de l'année, de nouveaux établissements commerciaux et professionnels sont venus s'installer chez-nous.

Afin que la population puisse mieux bénéficier de ces récents services, il en sera fait mention dans la prochaine parution du Loretain.

PARENTS-SECOURS DE L'ANCIENNE-LORETTE: ÉDUCATION À LA PRUDENCE

Avec la collaboration de la Banque Nationale, des Espo de Montréal (et notre ami Youppi) de Parents-Secours et de notre policier, le sergent Robert Gore, les enfants des écoles St-Charles, Notre-Dame, et Ruisset, visionneront le tout nouveau vidéo, concernant toutes les possibilités de dangers que courent nos petits sur le chemin entre l'école et la maison, avant qu'ils partent en vacances, soit au cours du mois de juin.

Pour sensibiliser encore une fois les jeunes, à beaucoup de

prudence, sur la route, petits grands, des écoles St-Charles, Notre-Dame, Ruisset et T. Ansel, recevront des conseils et des dépliants concernant la sécurité à bicyclette avec la collaboration des Restaurants McDonald et la ligne de prévention du crime.

Avec tous les programmes de sécurité offerts à nos jeunes cette année, ont peut être qu'à l'Annie-Lorette, grâce à la collaboration de notre corps policier, de nos directeurs d'écoles, Parents-Secours est très dyna-

mique, et toujours à l'affût des nouveautés qui peuvent rendre notre ville des plus sécuritaires.

Merci et bonnes vacances à tous nos Parents-Secours, n'oubliez pas d'afficher votre pancarte, surtout cet été, car c'est la plus grosse saison. Au dernier sondage de décembre dernier 19 enfants avaient eu besoin d'un Parent-Secours, et si c'était votre tour, faudrait être là.

Micheline Joly, présidente, Comité Central Parents-Secours de l'Annie-Lorette

MON VÉLO, J'Y TIENS



"Mon vélo, j'y tiens", c'est le slogan d'un nouveau programme du ministère de la Justice du Québec, implanté par notre service de police, pour inciter les cyclistes, jeunes et moins jeunes, à faire preuve d'un peu plus de vigilance face au vol de bicyclettes.

Mesures à prendre

Déjà le sergent Gore a entrepris un travail de sensibilisation dans les écoles. La famille devrait donner suite à cette action et se donner le mot pour que:

1. On range le vélo dans un endroit sûr, plutôt que de le laisser exposé près de la rue.

2. On attache son vélo avec un bon système d'ancrage à une borne solide.

3. On fasse buriner sur le cadre, sous le pédalier, le numéro de permis de conduire d'un membre de la famille. Advenant qu'il soit volé et retrouvé par la police, en quelques minutes on aura retrouvé le propriétaire en communiquant avec l'ordinateur du ministère des Transports.

PLUS BESOIN DE PLAQUES MAIS: BURINAGE RECOMMANDÉ

Le projet qu'on avait fait d'assurer la protection des bicyclettes à l'aide de la plaque d'immatriculation s'est heurté à de nombreux inconvénients et a été abandonné.

En conséquence, le règlement qui obligeait les cyclistes à se procurer une

plaque d'immatriculation a été abrogé lors de la séance du Conseil du 7 mai de cette année.

Le burinage d'un numéro de permis de conduire sous le pédalier est fortement recommandé par le Service de la Protection publique.

DE LA VISITE DE RÉGINA

Le jeudi 9 mai, la Ville de l'Ancienne-Lorette recevait un groupe d'étudiants et d'étudiantes de Régina en Saskatchewan. Ils étaient accompagnés et guidés par un groupe d'élèves de secondaire IV de la Polyvalente de l'Ancienne-Lorette, qui avaient d'abord été reçus à Régina, dans le cadre d'un échange bilingue.

Le groupe de Régina était sous la direction de mesdames Valérie Dean et Linda Parr. Le professeur A.G. Charbonneau était l'initiateur du côté de l'Ancienne-Lorette.

Le maire Émile Loranger a remis à tous les participants une épingle aux armoiries de la Ville de l'Ancienne-Lorette, et, aux dames Dean et Parr, un exemplaire du

livre de Lionel Allard racontant l'histoire de notre localité.

Un effort louable et tangible a été accompli par ces jeunes pour s'exprimer dans la langue de leurs hôtes. Nul doute que grâce à ce magnifique investissement de bonne volonté, la cause de la fraternité humaine a fait un bout de chemin.



Le maire Émile Loranger souhaite la bienvenue aux jeunes visiteurs de Régina.

NOS GENS D'AFFAIRES SE DISTINGUENT



Messieurs Maurice Gauvin et Gilles Morin respectivement président et vice-président de la quincaillerie Maurice Gauvin Inc. ont reçu une plaque en reconnaissance de leur distinction lors du concours "La recrue de l'année" chez les Rénovateurs Rona. On les voit ici photographiés avec le président du Conseil d'administration du Groupe Rona, M. Henri Drouin.

O.N.E.T. SI TU VEUX ÊTRE DE LA PARTIE

Le projet?

Un rassemblement environnemental de 9 jours dans un air de FÊTE et de vacances; plus de 50 000 JEUNES, SOUCIEUX DE L'AVENIR QUI NOUS APPARTIENT, dont 1 000 participant-e-s étranger-e-s, viendront de tous les coins du monde pour nettoyer 3 000 kilomètres de rives le long du Saint-Laurent!

Donner l'exemple en passant à l'action... une façon comme une autre de faire sa place.

Prendre en main l'avenir... une façon extraordinaire de le faire à son image. Et cet été... On rajeunit le Saint-Laurent

Une grande fête...

ONET 85, c'est l'occasion rêvée:

- de vivre mieux en améliorant son environnement
 - de voyager et de découvrir
 - de rencontrer de jeunes étrangers
 - d'agir sur notre avenir
 - de faire une GRANDE FÊTE célébrant l'environnement et la jeunesse...
- La vraie vie, quoi!

Pour embarquer,

Remplis la formule de participation sans oublier l'autorisation de tes parents.

Pour t'inscrire,

Rends-toi à la caisse populaire et d'économie Desjardins participante la plus près de chez toi. Tu y recevras ta pochette, tes 30 mètres (titres symboliques) à vendre et des instructions. Pour être admis, vends tes 30 mètres à 45 le mètre et reviens déposer l'argent à la caisse. Tu seras alors de la fête.

Ce qui te restera à faire: préparer ton baluchon (brosse à dents, savon, linge, sac de couchage...) et attendre le 20 juillet.

P.S.: Tu peux t'inscrire à ONET 85 entre le 1er mai et le 21 juin 1985; plus rapidement tu le feras, plus rapidement tu vendras tes mètres.

UNE LORETTAINE SUR LES SENTIERS DE L'EXCELLENCE

Après s'être classée parmi les 25 meilleurs tireurs du Canada dans la catégorie junior aux compétitions nationales de tir à la carabine à cible à Ottawa l'été dernier, la cadette-adjudant Sophie Poirier du Corps de Cadets 2846 de l'Ancienne-Lorette, a été sélectionnée, au cours des compétitions tenues à Victoria (C.B.) au mois d'avril, sur l'équipe nationale qui représentera le Canada aux compétitions internationales de Bisley en Angleterre au mois de juillet 85. FÉLICITATIONS ET BON SUCCÈS.



FÉLICITATIONS AUX CASTORS ATOMES C-1



Champions de la saison régulière, ces jeunes ont brillamment défendu les couleurs de l'Ancienne-Lorette en remportant les honneurs des trois tournois auxquels ils ont participé: St-Agapit, St-Marc-des-Carrières et Cap-Rouge.

RECYCLAGE - RECYCLAGE - RECYCLAGE - RECYCLAGE

DEUX ANS, ON GRANDIT DOUCEMENT!

Deux ans d'économie, de protection de l'environnement, de lutte au gaspillage, de... Déjà deux ans, le temps passe, et on ne réalise pas qu'un jour lointain le recyclage ne faisait pas partie de nos vies!

L'an dernier, à pareille date, on vous faisait part d'une foule de chiffres: participation, chaque matériau récupéré, etc. Cette

année, on va se contenter de vous donner un bilan comparatif de certains points de la deuxième année par rapport à la première:

● La participation régulière (c'est-à-dire au moins une fois toutes les six semaines) a augmenté de près de 4% pour passer à 44%;

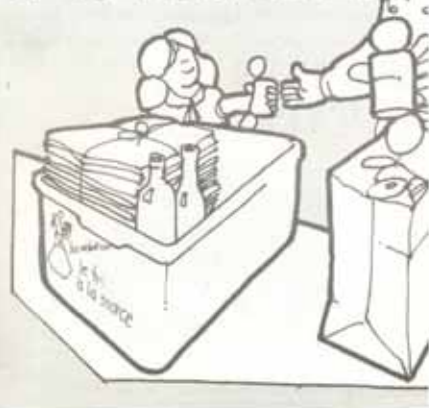
● la récupération du papier a augmenté de 33%; celle du verre a baissé de 6%, et celle du métal de 5%. On constate une augmentation globale de 15,5% du tonnage.

Ces quelques chiffres nous permettent de dire que peu de nouveaux participants sont au programme de collecte porte-à-porte des matériaux recyclables. Par contre, les participants, eux, ont augmenté le taux des matériaux qu'ils récupèrent.

Comment voir l'avenir? Évidemment, on peut encore faire mieux, 44%, ça laisse place à l'amélioration. Mais ce n'est peut-être pas vous, qui participez déjà régulièrement qui allez pourvoir faire plus; peut-être est-ce votre voisin, qui lui ne participe pas, qui devrait être convaincu du bien fondé de la récupération. En avez-vous parlé autour de vous? Vous seriez étonné de voir combien de gens ignorent encore le programme de récupération, même dans vos voisins!

Vous n'avez pas de contenant de récupération? Appelez-nous, à 522-4449, on fera la livraison!

Le tri à la source.



DIX COMPOSTEURS GAGNES À L'ANCIENNE-LORETTE

Dans l'article du précédent Loretain intitulé *Recyclez tout en jardinant*, on annonçait le tirage de 10 composteurs BRM parmi les personnes qui auraient téléphoné à 522-4449 avant le 10 mai. Quelque 40 personnes l'ont fait et le tirage a eu lieu le lundi 13 mai à midi, en présence du maire Émile Loranger, du directeur général monsieur Michel Dagenais et de Françoise Lavigne et André Paradis, de Recyclage Québec.

Les gagnants et gagnantes sont: Lise Beaudoin, 1122 rue St-Paul; Jacques Caron, 1083 rue St-Gérard; Armand Durocher, 1588 du Bouquet; Hélène Jeffrey, 1612 de Courtray; Gilles Caron, 972 rue des Forges; Denise Hamel, 1328 rue Boileau; Jean-Marc Chabot, 1423 St-Gédéon; Michéline Couillard, 985 de l'Amitié;

Lisette Caumontay, 1501 rue St-Jacques; Hélène Matte, 1475 rue Boivin.

Le composteur est une sorte de cage avec des trous d'aération, dans laquelle on laisse se décomposer les déchets de cuisine mélangés aux déchets de jardin (feuilles mortes, herbe coupée...). C'est sans odeur, si on le fait bien, et ça donne un excellent engrais.

Voici une expérience à suivre.



M. André Paradis, de Recyclage Québec, explique au maire Émile Loranger le fonctionnement du composteur.

JUIN À L'ANCIENNE-LORETTE

1. Journée des bénévoles (voir page 3).
4. Réunion du Conseil de Ville à 20h.
8. Cérémonial du Corps de Cadets 2846 de l'Ancienne-Lorette à l'Amphiglace, à 19h30.
9. Célébration du 25^e de l'abbé Claude Couture.
12. Réunion mensuelle du Cercle de Fermiers au sous-sol de la sacristie, à 19h30.
16. Souper champêtre de Place des Pionniers, à 16h30.
20. Concert-bénéfice du Club Richelieu à 20h chez le notaire Antoine Hamel.

Remarque

Tous les dimanches de mai, réunion Alateen, à 19h30. Tous les lundis, réunion Al-Anon, à 20h.

Cet espace est mis à la disposition des organismes dont les noms figurent dans les colonnes de droite. Cette chronique vise uniquement les activités publiques. Les organismes qui veulent profiter de ce service gratuit doivent en informer, avant le 10 du mois précédent, le bureau du Directeur Général de la Ville à 872-9811. On est prié de noter que LE LORETTAIN ne reproduit pas les communiqués de ces organismes.

CONSEIL MUNICIPAL

MAIRE: Émile Loranger	872-4004
CONSEILLERS:	
Quartier 1 St-Jacques: Sylvie Laflamme	872-6949
Quartier 2 Notre-Dame: Léo Carvan	872-7957
Quartier 3 (St-Paul): André Côté	872-9670
Quartier 4 (St-Olivier): Michel Lacroix	872-2259
Quartier 5 (St-Jean Baptiste): Carole Gagné	871-5943
Quartier 6 (Des Pins): Jacques Fauchon	872-3277

ORG. PARA-MUNICIPAUX

Ambulance St-Jean:	Robert Bouchard	872-6241
AFEAS:	Gisèle Cantin Tessier	872-2118
Age d'Or:	Léopold Alain	872-9473
Association Locataires		
Place des Pionniers:	Roland Leclerc	872-8419
Cercle de Fermiers:	Madeleine Cloutier	872-4350
Chambre de Commerce:	Gilles Lamontagne	872-7874
Chevaliers de Colomb:	Jacques Beaumont	872-1776
C.L.S.C. Laurentien:	René Laverdière	872-0881
Club Richelieu:	Antoine Hamel	872-7046
Comité d'accueil aux nouveaux arrivants:	Roland Lavoie	872-8777
Filles d'Isabelle:	Frédérique	872-1441
Les Mains d'Art:	Lucille Morin	843-8889
Mouvement Couple et Famille:	Nicole Maheux	872-3885
Parents-Secours:	M. et G. Rochéau	871-1604
Service d'entraide:	Michéline Joly	872-4341
Rayon de Soleil:		
St-Vincent-de-Paul:	Lise Simard	872-9447
Tournoi Bantam:	Madeleine Gosselin	872-3322
	Guy Lacroix	872-9935

SERVICES MUNICIPAUX

Directeur Général:	Michel Dagenais, ing.	872-9811
Greffier et Conseillers:	Me Gabriel Michaud	872-9811
Cour Municipale:	Mme Monique Mignault	872-9811
Trésoressier:	Gilles Kirouac	872-9811
Urbanisme:	Claude Ratis	872-9811
Travaux Publics:	Armand Gagné	872-7007
Police et Pompiers:	Réal Murray	872-9818
Contrôle des chiens:	S.P.A. (Société protection des animaux)	527-9104
Ambulance:	Réal Murray	872-9818
Loisirs:	Camille Deschênes	871-3454
O. M. H.:	Marcel Godin	872-3544
Équipe de Sauvetage:	Jacques Gosselin	872-2913
Bureau des organismes de glace:		871-4935

ORGANISMES RÉCRÉATIFS

Ballet Classique:	Alice Thérien	872-4528
Baseball des Jeunes:	Raymond Deblais	872-3972
Cadets:	Philippe Poirier	871-4552
Club photos Anc.-Lor.:	Clément Falardeau	872-1774
Scouts et guides:		
19e groupe:	Jacques Larivière	872-4537
G.E.C.C.:	Pauline Labbé	871-4588
Groupe Aventure-nature:	Françoise Pelletier	871-4679
Hockey mineur:	Paul-H. Angers	871-1162
Mistral:	Serge Morel	872-2041
Patinage artistique:	André Drouin	872-3440
Patinage sportif:	Denis Olivier	871-5521
Pétanque:	Réal Laurin	872-9284
Ringuette:	Carroll Gagne	872-9917
Rythmo-Son:	Gilles Pageau	872-3547
Séneteurs (Les):	André Laroche	872-6431
Soccer:	Claude Tardif	872-4379
Tennis:	Richard Langlois	872-1107

LE LORETTAIN est un mensuel publié par la Ville de l'Ancienne-Lorette. Il est distribué gratuitement par la poste dans tous les foyers de l'Ancienne-Lorette. L'équipe rédactionnelle est sous la responsabilité du Directeur général de la Ville et les photographies sont réalisées par le Club photos Ancienne-Lorette.

DÉPÔT LÉGAL: Bibliothèque Nationale du Québec.
IMPRESSION: Imprimerie St-Romuald, Division Groupe Québec Inc.

ISSN-0822-7888

